

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à 18h00,

OBJET

**Fixation des tarifs du service
d'aide à domicile**

(Point n°3)

D 24-003

Date de Convocation :

4 mars 2024

Date d'affichage :

26 mars 2024

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents :

12 présents jusqu'au point n°1

13 jusqu'au point n°2

14 à partir du point n° 3

Votants :

14 présents jusqu'au point n°1

15 jusqu'au point n°2

16 à partir du point n° 3

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame PHILIPPEAUX, Présidente.

Etaient présents : Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Anne-Marie VAN VEEN, Mme Christine DAVID, Mme Christelle DOUIS, Mme Françoise KLEFFERT, Mr François GERNIER (à partir du point n°3), Mme Ghyslaine BERGOGNÉ, Mr Francis NICAISE, Mr Jean MONTIER, Mme Françoise HECQUET(à partir du point n° 1), Mme Isabelle VIVIER, Mme Fabienne AUDOUARD, Mme Christelle CHENEGRIN, Mme Stéphanie LAVALT.

Absents excusés : Mme Agnès FERAY, Mme Christine MAHERAULT Mr François DOUIS.

Madame LODS est désignée secrétaire de séance.

Madame Christine MAHERAULT a donné pouvoir à Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX

Madame Agnès FERAY a donné pouvoir à Madame Anne-Marie VAN VEEN

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CCAS de Courseulles sur Mer intervient auprès des personnes âgées et handicapées aussi bien au titre des aides accordées par le Département, les mutuelles ou encore les caisses de retraite qu'au titre des interventions dites à taux plein, c'est-à-dire sans aucune prise en charge.

Au 1^{er} janvier 2024, il est proposé un changement de tarif du service d'aide à domicile.

Actuellement le tarif horaire est d'un montant de 25.60 € (tarif taux plein). Pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), aide sociale, PCH et aide-ménagère, la base de calcul de prise en charge est de 23 € (hors dépasement du plan d'aide), l'usager devant régler la majoration de 2.60 €.

A compter du 1^{er} janvier 2024 et selon la circulaire de la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV), il vous ai proposé un tarif unique horaire d'un montant de 26.30 €. Le conseil départemental a également revu le tarif de référence à 23.50 €.

De plus, suite à la mise en place de la télégestion, des badges ont été installés au domicile des bénéficiaires. En cas de cas de perte, de vol, de détérioration et de non remise au CCAS en cas de résiliation du contrat de prestation dans un délai de 15 jours, le badge sera facturé au bénéficiaire 15 €.

Vu les articles R 123-21 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération N°8 du 19 décembre 2019 par laquelle par laquelle le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décide d'exercer la compétence Aide à domicile à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant la circulaire de la CNAV du 6 décembre 2023 portant la revalorisation tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2024 d'un montant de 26.50 €,

Considérant l'arrêté du conseil départemental du 17 janvier 2024 portant la revalorisation tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2024 d'un montant de

23.50 € pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), PCH et aide-ménagère,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

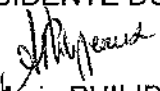
FIXE à compter du 1^{er} janvier 2024, le tarif horaire unique à 26.30 €

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2024, 15€ le badge en cas de de perte, de vol, de détérioration et de non remise au CCAS en cas de résiliation du contrat de prestation dans un délai de 15 jours.

AUTORISE Madame la Présidente ou la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	16			

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

LA PRESIDENTE DU CCAS

Anne-Marie PHILIPPEAUX

